



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

COPIE

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 21 NOV. 2018

Arrêté n° 18 - 396

**portant radiation d'inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien immeuble dit « vieux château » à ROFFIAC (Cantal)**

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 11 décembre 1942 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien immeuble dit « vieux château » à Roffiac (Cantal)

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 18 octobre 2016,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'ancien immeuble dit « vieux château » a disparu,

arrête :

Article 1^{er} : est radié d'inscription au titre des monuments historiques l'ancien immeuble dit « vieux château » à ROFFIAC (Cantal) qui était situé sur la parcelle n° 133 figurant au cadastre section AI et appartenait à la commune depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 11 décembre 1942 susvisé.

Article 3: le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4: il sera notifié au préfet du département et au maire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

Département :
CANTAL

Commune :
ROFFIAC

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 31/08/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

de la région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfecture de Rhône

Ancien Immeuble
dit "Vieux château"

MAILLOS
Pascal MAILLOS

Vu pour être annexé
à l'arrêté n°
du 21 NOV. 2018

18-396

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3 Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tél. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdf.aurillac@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



